



**PBI**

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

1907/2006/CE (REACH)

### **1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

1.1 Identification du produit  
nom commercial :

**GUARCOGRAF S**  
feuille à joint en graphite expansé

1.2 Identification fabricant  
nom  
adresse

EUROGUAR SpA  
PO Box 32 19100 LA SPEZIA - ITALIE

téléphone 00 39 187 56 29 53 télécopie 00 39 187 56 29 55

1.3 Identification du distributeur

Nom  
adresse

**PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE**  
**4, chemin du Fourneau – B.P. 11**  
**21310 BEZOUOTTE – France**  
Tel : (33)3 80 10 08 08  
Fax : (33)3 80 36 56 87  
[www.pbi-company.com](http://www.pbi-company.com) – [info@pbi.fr](mailto:info@pbi.fr)

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Il n'y a pas de risques liés à l'utilisation du produit. Si une grande quantité de poussières est dégagée durant la découpe des feuilles dans un environnement clos, les personnes allergiques aux poussières peuvent être temporairement incommodées par une irritation de la peau ou des muqueuses.

### **3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance /ou/ préparation :             $\geq$  99% de graphite  
    $\leq$  1% de cendres  
    $\leq$  40 ppm chlorures extractibles  
    $\leq$  40 ppm fluorures extractibles

### **4. PREMIERS SECOURS**

- 4.1 Inhalation : l'irritation diminue, voire, disparaît après suppression de l'exposition.
- 4.2 Contact avec la peau : laver avec du savon doux.
- 4.3 Contact avec les yeux : laver abondamment avec de l'eau.
- 4.4 Ingestion : non applicable.

### **5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le produit n'est pas combustible

Moyens d'extinction recommandés : eau, mousse, CO<sub>2</sub>, extincteur à sec.

## **6. DISPERSION ACCIDENTELLE**

Pas de mesure spéciale.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Pas de mesure spéciale.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1 Controle de l'exposition : non applicable
- 8.2 Equipements de protection individuelle : non applicable

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- 9.1 Etat physique : produit inorganique, solide à température ambiante.
- 9.2 Couleur : noire.
- 9.3 Odeur : aucune.
- 9.4 Masse volumique : ~1 g/cm<sup>3</sup>
- 9.5 Solubilité : insoluble dans l'eau et les principaux solvants.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1 Stabilité du produit : le produit est stable à température ambiante.
- 10.2 Conditions ou produits à proscrire : oxydants forts (acide nitrique, oléum)
- 10.3 Réactions dangereuses : aucune.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale : l'épidémiologie n'a montré aucun danger pour la santé en relation avec l'utilisation du produit.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

En l'état, ce produit ne présente aucun risque spécifique pour l'environnement.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Elimination comme tout déchet industriel ; pas de recommandation particulière.

## **14. TRANSPORT**

Pas de recommandations spéciales.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Pas de réglementation spécifique; aucune étiquette spécifique requise.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.